

Mesures sanitaires | COVID-19

Ces mesures peuvent changer sans préavis selon les exigences des autorités de la santé publique provinciale.

Principes généraux

- Interdiction d'accès aux usagers pensant être atteints ou présentant des symptômes de la COVID-19.
- Respect des consignes d'hygiène et de la signalisation au sein de l'installation pour tous les usagers.
- Distanciation physique de 2 mètres par rapport aux autres baigneurs et employés obligatoire en tout temps. C'est la responsabilité de chaque usager.
- Port du couvre-visage obligatoire partout dans les installations. Exceptions : interdit dans l'eau pour des raisons de sécurité.

Système de réservation des bains libres (fortement recommandé, mais non obligatoire)

- Un système de réservation en ligne est disponible via la plateforme Sport-Plus, considérant les capacités réduites des bassins.
- Il est important d'annuler sa réservation si on ne peut se présenter afin de libérer sa place.
- L'accès aux bains sans réservation est possible seulement s'il reste des places.

Avant de se présenter à la piscine

- Les usagers doivent arriver avec leur maillot de bain sous leurs vêtements.
- Il est fortement recommandé de prendre une douche savonneuse à la maison avant la baignade.

À la piscine

- Le passage au tourniquet se fera seulement 10 minutes avant le début de l'activité.
- Les usagers accèdent aux bassins sans passer par les vestiaires et déposent leurs effets personnels sur les bancs autour des bassins, y compris leurs vêtements et leur couvre-visage.
- Du temps est prévu entre chaque activité.
- Les vestiaires sont accessibles après la baignade seulement. Les usagers ont un maximum de 15 minutes pour se changer et prendre une douche, au besoin.
- Les trois vestiaires sont convertis en un grand vestiaire universel pour offrir plus d'espace.
- Le prêt de matériel de la Ville est limité. Les vestes de flottaison individuelles (VFI) demeurent disponibles en tout temps. Tout le matériel utilisé est désinfecté par l'utilisateur ou placé à l'endroit prévu à cet effet pour désinfection par le personnel.
- Des tests de nage sont effectués pour tous les enfants ou pour toute personne jugée à risque afin de prévenir le plus possible les interventions potentielles de la part des sauveteurs.

Nage en longueur

- Maximum de 6 nageurs par couloir simple.
- Lorsqu'un nageur s'arrête au bout du couloir, le nageur qui le suit doit s'arrêter à 2 mètres de celui-ci et repartir dans l'autre direction.
- Aucun regroupement au bout des couloirs.
- Pour effectuer un dépassement, faire un tapotement sur le pied du nageur qui précède pour que ce dernier s'arrête au bout du couloir et permette au nageur plus rapide de faire son virage à 2 mètres de ce dernier et repartir dans l'autre direction.

Cours de natation

- Le moniteur ne peut pas entrer en contact avec l'enfant et dispensera son cours hors de l'eau.
- La présence d'un parent dans l'eau est donc obligatoire pour les niveaux du préscolaire et les niveaux juniors 1 à 4.
- Aucun autre membre de la famille n'est admis sur le bord de la piscine. Les gradins sont accessibles au besoin.

Autres mesures du plan de réouverture des installations aquatiques

- **La capacité maximale des bassins est réduite pour permettre la distanciation physique.**
- **La kino-rivière et les bains à remous sont fermés durant les bains dans le bassin récréatif.**
- La circulation dans l'établissement est organisée pour éviter le plus possible le croisement des gens.
- La concentration de désinfectant utilisé (chlore) pour traiter l'eau de nos piscines demeure la même, tel que prescrit dans les règlements provinciaux. Celle-ci est en mesure d'inactiver les coronavirus comme le SARS-CoV-2.
- Tout employé suspecté ou confirmé positif à la COVID-19 sera immédiatement retiré de son milieu de travail.
- Les horaires ont été modifiés afin d'offrir le plus d'activités possible malgré les capacités réduites.
- Les bains combo et duo ont été subdivisés en bain pour tous et bain en longueur pour gérer l'affluence dans les couloirs.
- La fréquence de désinfection des surfaces touchées régulièrement est fortement augmentée (échelles, jeux d'eau, poignées de porte, lavabos, toilettes, casiers, rampes, etc.).
- Chaque employé possède les équipements de protection individuelle (EPI) s'il doit intervenir à moins de 2 mètres d'un usager.

Merci de votre collaboration!